



Problème pour les vacances

Par **Dolo07**, le **14/07/2015** à **14:11**

Bonjour, je viens sur le forum pour que quelqu'un puisse m'aider pour comprendre deux jugements qui se chevauche.

Un jugement de 2011 et un en 2013.

Celui de 2011 me donne toutes les petites vacances vu les 356km que le pere a créé il y a 5 ans et par quinzaine en été .

Celui de 2013 confirme en toutes ses disposition le jugement de 2011 sauf qu'il m'amène le trajet par moitié pour un an.

Mais met les vacances d'été par moitié !!!

Alors est ce que c'est pareil pour les vacances d'été ? Est ce que c'est valable un an ?

Car pour moi si ce jugement confirmé 2011, pour moi il est clair que j'ai mes enfants par quinzaine !!

J'espère avoir été assez claire

Merci de me répondre, car pour moi c'est demain les vacances de mes enfants !!